

Débat public Technocentre

Processus industriel du projet

Question n° 2-98

AndreHatz

5 décembre 2024 à 18:53 • Modifié

Conflit d'intérêt ?

Description

Bonjour,

Lors de l'Atelier du 19 novembre à Mulhouse, la Sté Hachette et Driout est venue exposer son processus industriel. La règle voulue par la CNDP était que chaque intervenant décline ses éventuelles relations avec EDF (porteur du projet).

Or Monsieur Stéphane DELPIERRE n'a fourni que ces informations le concernant :

63 ans

- Ancien Président de l'Association Energic ST 52/55, membre du conseil d'Administration,
- Directeur Commercial & Développements dans une importante fonderie d'acier.
- 40 ans d'expérience en fonderie.

Il n'a pas évoqué de lien passé, présent ou envisagé avec EDF, ou Cyclife, ou le technocentre directement ou indirectement.

Il serait donc souhaitable que EDF, qui a souhaité ce témoignage, précise quelles sont ses relations avec cette entreprise d'une part, cet intervenant d'autre part.

Par avance merci !

Question mise en ligne le 6 décembre

Réponse officielle

Commission particulière du débat public et 1 autre(s) auteur(s) • 16 décembre 2024 à 18:17

Réponse de la Commission Particulière du débat public :

Bonjour,

Nous comprenons bien votre interpellation et souhaitons, en réponse, rappeler les règles édictées par la Commission pour assurer la transparence du débat public.

Si nous garantissons tout d'abord la liberté d'expression de chacun nous demandons aussi à toute personne qui prend part au débat public d'indiquer préalablement à quel titre elle s'exprime, le cas échéant au nom de quelle organisation, et de mentionner explicitement tout lien éventuel d'intérêt avec le projet ou la maîtrise d'ouvrage, en particulier lorsqu'il s'agit d'un intervenant invité à l'initiative de la Commission.

Il s'agit cependant ici d'un déclaratif, et la Commission n'a pas autorité ni compétence pour vérifier l'exactitude et la complétude des informations communiquées sous la seule responsabilité des personnes concernées. Il appartiendrait, le cas échéant, si EDF en avait connaissance, de rendre publics les liens d'intérêt (présents, passés ou envisagés) qu'elle serait susceptible d'avoir avec tel ou tel acteur.

Nous vous remercions pour votre vigilance et pour l'intérêt que vous portez au débat public.

Réponse du maître d'ouvrage :

Bonjour,

Monsieur Stéphane DELPIERRE, ainsi qu'il l'a déclaré, est salarié de l'entreprise Hachette et Driout et ancien Président de l'association Energic 52/55 dont il est membre du conseil d'administration. Créée en 2007 à l'initiative d'industriels de Meuse et de Haute-Marne, Energic 52/55 a pour mission de favoriser et de développer les relations commerciales entre ses adhérents et les grands donneurs d'ordre du secteur de l'énergie (EDF, Orano, CEA et Andra).

C'est à ce titre qu'EDF s'est rapprochée de cette association, dans le cadre du projet Technocentre, pour bénéficier de l'expertise des fondateurs membres de cette association.

C'est à ce titre également qu'EDF a partagé à la Commission nationale du débat public l'intérêt d'un témoignage d'un industriel fondateur, en indiquant ce contact.

La Commission reste seule décisionnaire des ordres de jour et des intervenants sollicités pour les rencontres du débat public, et pourra vous apporter des précisions sur le choix de cet intervenant.

Cordialement

Discussions

1 commentaire

[AndreHatz](#) • 7 février 2025

Merci à la CPDP pour sa réponse claire.

Quant à la réponse d'EDF, qui se "défausse" sur la CPDP, ce n'est pas très... courageux ! Il y avait bien conflit d'intérêt, ce serait tellement simple de le reconnaître et de s'en excuser.